

Energies vertes : ce que va changer la fin des tarifs d'achat

- Les producteurs d'électricité renouvelable devront vendre leur électricité sur le marché dès 2016.
- La plupart devront passer par de nouveaux intermédiaires, les agrégateurs.

ÉNERGIE

Anne Feitz
afeitz@lesechos.fr

Les industriels des énergies vertes s'apprêtent à vivre une petite révolution. A compter du 1^{er} janvier 2016, le système des tarifs d'achat dont ils bénéficient va disparaître, pour faire place à un dispositif de vente sur le marché, assorti d'une prime. En d'autres termes, l'électricité produite par leurs installations ne sera plus vendue à EDF à un tarif fixe pendant quinze ou vingt ans, mais cédée sur le marché de gros de l'électricité. Le producteur bénéficiera toujours d'un prix garanti, mais ce sera par le

Pour le moment, rares sont ceux qui ont vraiment mesuré les conséquences de ce nouveau dispositif.

Beaucoup ne se sentent pas concernés – parfois à tort.

biais d'une prime variable basée sur la différence entre le prix de marché et le tarif. « Cette évolution est loin d'être neutre pour les industriels, souligne Jean-Louis Bal, président du Syndicat des énergies renouvelables (SER). Ils vont devoir s'organiser, car il n'est pas évident de vendre son électricité directement sur le marché. »

Pour le moment, rares sont ceux qui ont vraiment mesuré les conséquences de ce nouveau dispositif, imposé par Bruxelles. Beaucoup ne se sentent pas concernés – parfois à tort. Le système s'appliquera aux

installations d'une puissance installée supérieure à 500 kilowatts (hors filières émergentes comme l'éolien en mer). L'éolien terrestre bénéficiera d'un délai supplémentaire (on parle de deux ans), car le tarif d'achat a été notifié à Bruxelles cette année et peut légalement être maintenu plusieurs années. Le solaire photovoltaïque, qui dépend des appels d'offres pour les grandes centrales, sera, lui, concerné dès l'année prochaine. « Les lauréats des appels d'offres lancés en 2016 devront calculer leurs prix en conséquence », insiste Daniel Bour, du syndicat professionnel Enerplan. La biomasse, la géothermie ou le biogaz seront aussi touchés.

Pour vendre leur électricité sur le marché, de nombreux producteurs d'énergie verte vont devoir se tourner vers un intermédiaire : l'agrégateur. « Le marché de l'électricité doit être équilibré en permanence », explique Damien Mathon, délégué général du SER. « Pour cela, les producteurs doivent fournir des prévisions à l'avance, et ils subissent des pénalités s'ils se trompent. Or, dans les renouvelables, il est difficile d'établir des estimations fiables, surtout pour les petits producteurs. » Les agrégateurs, qui achètent de l'électricité à plusieurs producteurs, voient leurs risques d'erreur minimisés grâce à la diversification de leur portefeuille.

« Un métier compliqué »
« Il y a beaucoup de réflexions autour de ce sujet », témoigne Daniel Bour. Productrice d'énergie éolienne, solaire, hydroélectrique et de biogaz, la PME Quadran a déjà poussé ses pions en rachetant 50 % d'Hydronext, l'un des principaux agrégateurs français, présent dans la petite hydroélectricité et l'éolien (certains parcs anciens n'ayant plus

droit aux tarifs d'achat). « Nous avons préféré nous adosser à un professionnel car c'est un métier compliqué », indique Jérôme Billerey, son directeur général. Les grands groupes comme EDF ou Engie jouent aussi déjà ce rôle, en France ou à l'étranger, de même que des entreprises locales de distribution ou des PME comme Enercoop.

« Le marché hexagonal est encore embryonnaire », note Philippe de Montalembert, président d'Hydronext. « Et les volumes risquent d'être insuffisants pour qu'il se développe très vite. » Mais les acteurs positionnés sur le marché allemand, qui a une longueur d'avance (lire ci-dessous), sont en déjà à l'affût. ■

En Allemagne, le nouveau modèle de rémunération s'est révélé un succès

Cette année, les deux tiers de la production d'énergie verte devraient être vendus sur le marché.

Thibaut Madelin
tmadelin@lesechos.fr
— Correspondant à Berlin

En Allemagne, la vente directe des énergies renouvelables assortie d'une prime de marché est possible depuis 2012 et obligatoire depuis 2014. En tout cas pour les nouvelles installations de plus de 500 kilowatts. Le modèle a du succès. Selon les gestionnaires de réseaux, deux tiers de la production d'électricité d'origine renouvelable devrait être vendue sur le marché cette année et environ trois quarts en 2019, note la fédération professionnelle BDEW.

En septembre, la puissance ins-



Le système s'appliquera aux installations d'une puissance installée supérieure à 500 kilowatts. Photo Patrick Allard/RÉA

crite sur ce créneau a dépassé les 50.000 mégawatts (MW). Avec une puissance agrégée de 8.700 MW, l'électricien norvégien Statkraft est le leader en Allemagne. Il vient par exemple de renouveler son contrat avec l'exploitant du parc éolien en mer Bard Offshore pour une durée de deux ans. « Nous voulons aussi nous positionner sur le marché français », souligne une porte-parole.

Prudence

C'est aussi le cas de Next Kraftwerke, une PME fondée en 2009. « Nous avons embauché trois personnes à Paris et Lyon », indique son porte-parole Jan Aengenvoort. En Allemagne, la société affiche un portefeuille de 1.500 MW, avec 3.000 installations, essentiellement des petites centrales à biomasse mais aussi éoliennes et solaires. L'exploitant

d'une éolienne perçoit par exemple 65 euros du MWh, dont 30 euros via la Bourse de l'électricité et 35 via une subvention (prime de marché). Il partage par ailleurs une prime de gestion de 6,5 euros avec Next Kraftwerke. « Mais l'exploitant peut aussi gagner davantage car nous lui faisons profiter du mécanisme d'ajustement », explique Jan Aengenvoort.

Les producteurs d'énergie verte, qui plaident pour un autre modèle, restent prudents. « Pour nous, il est très important qu'il y ait beaucoup d'agrégateurs et de concurrence », juge Robert Brandt, du syndicat des énergies renouvelables BEE. C'est le cas, mais la mise en place progressive d'enchères pourrait donner l'avantage aux plus gros acteurs. Les énergéticiens traditionnels, dont E.ON ou RWE, se lancent eux aussi sur le créneau. ■

La rénovation énergétique ne décolle pas

BTP

Le secteur du bâtiment juge que le crédit d'impôt transition énergétique ne prend pas.

Le marché de l'amélioration des logements est encalminé malgré les aides.

Myriam Chauvot
mchauvot@lesechos.fr

Pas encore de reprise de l'activité dans le bâtiment et déjà 45.000 équivalents temps plein de perdus au premier semestre (par rapport à fin juin 2014), mais des espoirs pour le second semestre : le bilan dressé par la Fédération française du bâtiment (FFB) ce vendredi se résume en trois mots : il faut tenir. Et ce ne sont pas les travaux de rénovation énergétique qui les y aideront.

Vu le rebond des ventes de logements neufs depuis janvier, « nous devrions voir une inflexion de tendance sur les mises en chantier de logements de septembre ou d'octobre », estime l'économiste de la FFB, Bernard Coloos. C'est moins rapide que ce qu'espérait précédemment la FFB et de ce fait, « le repli de l'activité

du bâtiment sur l'année 2015 sera sans doute un peu supérieur au 1,5 % que nous avions prévu », estime le président de la FFB, Jacques Chanut.

Pour autant, la reprise d'activité aura lieu, surtout en 2016. Et les inquiétudes des professionnels sont ailleurs. Tout d'abord, les entreprises, exsangues, seront-elles en mesure de profiter de la reprise ? « Si votre carnet de commandes se remplit mais que vous n'avez pas la trésorerie pour acheter les matériaux et honorer ces commandes, vous faites faillite », résume Jacques Chanut, qui alerte sur la nécessité d'un dispositif d'urgence de soutien à la trésorerie des entreprises.

Le Cite mal connu

La deuxième inquiétude, elle, est plus surprenante. Si le secteur patine plus que prévu cette année, c'est aussi parce qu'il n'a pas eu le soutien attendu des travaux d'entretien-amélioration, notamment la rénovation énergétique. L'entretien-amélioration (55 % de l'activité du bâtiment) est même qualifié par la FFB « d'encalminé ». Pourtant, le crédit d'impôt transition énergétique (Cite) subventionne 30 % du coût des équipements tels que chaudières etc. « La baisse du coût de l'énergie rend moins facile d'atteindre des économies justifiant le montant des travaux. Et le Cite est mal connu.

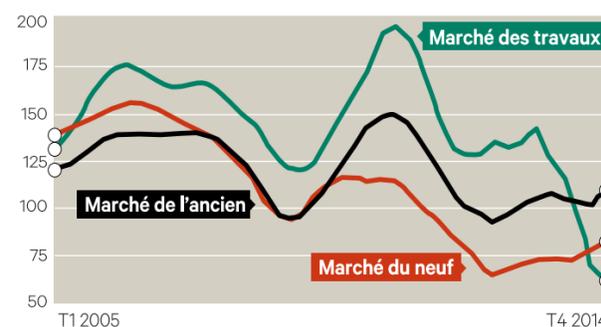
On ne le sent pas décoller », observe Jacques Chanut, en pointant du doigt les couacs du gouvernement sur le Cite. A son annonce en juin 2014 par Ségolène Royal, ses contours étaient flous. Il semblait inclure les résidences secondaires. Finalement, non. Il est entré en vigueur en septembre, mais « il a fallu attendre début janvier 2015 pour avoir l'instruction fiscale », remarque Bernard Coloos.

La suite ? « Il faut relancer les travaux de rénovation par une opération coup-de-poing, en ouvrant pour une durée limitée le Cite aux résidences secondaires là où le secteur souffre le plus : hors des grandes villes », réclame le président de la FFB, pour qui il faut aussi arrêter de désolabiliser les ménages via des surcoûts. A ce titre, la fédération regrette l'amendement par le Sénat du projet de loi « sur la liberté de la création, l'architecture et le patrimoine », qui abaisse le seuil de recours obligatoire à un architecte. Il passe de 170 à 150 m² de surface de la construction concernée.

L'ambiance est morose à l'approche de la conférence climat. Seule consolation : les bâtiments représentant plus de 40 % des consommations d'énergie et 20 % des gaz à effets de serre, une journée de la COP21 (a priori le 3 décembre) leur sera consacrée. ■

Le crédit immobilier aux ménages

Base 100 en 2000 (niveaux annuels glissants)



« LES ÉCHOS » / SOURCE : CRÉDIT LOGEMENT

Tous les marchés baissent

Tout glisse. Côté logement, les statistiques ministérielles montraient déjà que, en cumul à fin juillet, comparé à juillet 2014, les permis de construire reculent de 7,9 % et les mises en chantier de 5,8 %. « Si la tendance se confirme, commente la FFB, l'année se soldera par 334.000 logements commencés », contre 355.000 en 2014 (moins de 300.000 hors travaux sur bâtiments existants). En non-résidentiel, ça baisse encore plus et la chute est « vertigineuse », juge la FFB, pour les bâtiments administratifs. Leurs permis baissent de 16,7 % et leurs mises en chantier de 22,1 %.

Brétigny : le BEA pointe les défaillances de la SNCF

TRANSPORT

Le rapport final de l'organisme met en cause la qualité de la maintenance.

Lionel Steinmann
lsteinmann@lesechos.fr

Le Bureau enquête accident (BEA-TT) a rendu son rapport définitif sur les causes de la catastrophe de Brétigny, qui a fait 7 morts et des dizaines de blessés en juillet 2013, et ses conclusions sont sévères pour la SNCF, plus encore que le rapport d'étape rendu en janvier 2014.

Le BEA n'a pas varié dans son analyse strictement technique. C'est bien la défaillance d'une éclipse, une attache métallique d'une dizaine de kilos destinée à fixer l'aiguillage à la voie, qui a provoqué l'accident. Trois des quatre boulons de fixation étaient sortis de leur logement, et l'éclipse a pivoté autour du corps du quatrième boulon lors du passage du train, provoquant le déraillement. Une fissuration du métal, au cœur de l'appareil, a renforcé les tensions sur les boulons et hâté l'accident.

Mais le rapport définitif, même s'il n'a pas vocation à établir des responsabilités, estime de façon beaucoup plus nette que cette « situation » a été permise par les « défaillances des différents processus de maintenance ». Les auteurs mentionnent la dernière tournée de surveillance de la voie avant l'accident, le 4 juillet 2013, qui n'a pas repéré d'anomalie. Mais ils stigmatisent aussi le « peu de rigueur qui a dû présider » à la visite de vérification avec démontage de cet appareil de voie en novembre 2011, où la fissuration « n'a pas été signalée, alors qu'elle devait vraisemblablement être très avancée ». De surcroît, cette fissuration avait été décelée dès 2008, mais une « erreur d'enregistrement » avait empêché un suivi correct.

« Facteurs humains »

Autre élément nouveau : « Même si aucun lien de causalité direct et formel ne peut être établi avec ces défaillances, il apparaît que plusieurs facteurs managériaux, organisationnels et humains, [...] ont probablement contribué », pointe le rapport. Le vieillissement du réseau ferroviaire, malgré l'augmentation considérable des budgets consacrés à la rénovation des voies, entraîne « une multiplication des interventions de maintenance effectuées dans l'urgence ». Par ailleurs, l'encadrement de la maintenance est parfois confié à de jeunes cadres ne disposant pas de l'expérience et du recul suffisants.

Le BEA ajoute donc trois nouvelles recommandations à celles formulées dans le rapport d'étape. Il préconise notamment de modifier la politique de mobilité dans les établissements chargés de la maintenance, afin d'y garantir la présence de cadres expérimentés, et d'y limiter le turnover, notamment en région parisienne.

Interrogée par les « Echos », la direction de la SNCF, qui a déjà lancé deux plans (« Vigirail » et « Prisme ») pour tirer les conséquences de Brétigny, indique quelle va s'attacher à appliquer dès que possible les nouvelles recommandations. Parmi les pistes évoquées figurent, pour les cheminots affectés à la maintenance qui seraient embauchés en région parisienne, la nécessité d'y demeurer dix ans au minimum avant de demander leur mutation en province. ■